

SEANCE DU 10 JUILLET 2017

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, BAREIL Bruno, SELARIES Pierre, , FONTES Jean-Marc, JESUPRET Suzanne, DERKAOUI Abdelkader , DEVEYER Nicole

Absents : MM FOURQUET Dominique, BAREIL Marc

Secrétaire de séance : SELARIES Pierre

Date de la convocation : 04 juillet 2017

Début de séance : 21h05

Madame le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour la convention de partenariat avec la commune de Bram en matière de frais de fonctionnement de la psychologue scolaire.

- **ECLAIRAGE PUBLIC GRAND RUE**

Afin de poursuivre la réfection et la mise en conformité du réseau électrique de la Grand Rue, Madame le Maire propose le remplacement de 11 luminaires LED.

Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter le devis établi par ECO CONCEPT ECLAIRAGE pour un montant de 15 865,20 € T.T.C et sollicite du SYADEN une subvention la plus élevée possible afin de réaliser ces travaux.
- **CONFIE** la maîtrise d'œuvre à ECO CONCEPT ECLAIRAGE.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces travaux.

Voté à l'unanimité.

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TELETHON**

Madame le Maire indique aux conseillers qu'il serait souhaitable de verser à l'association du Téléthon une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour le versement d'une subvention une subvention de 100 € au Téléthon pour la préparation du repas « saveur du monde »

Voté à l'unanimité

- **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires suite à son départ à la retraite le 1er juillet 2016 (la suppression du poste doit être validée par le comité technique paritaire) et d'un poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2017.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire rappelle à l'assemblée, le tableau des emplois, adopté à compter du 1er juin 2014:

Fonction	Temps de travail	Effectif
<u>Services Techniques</u>		
Adjoint technique principal 2e classe	35/35e	1
Adjoint technique 2e classe	3.46/35e	1
<u>Services Administratifs</u>		
Secrétaire de Mairie	18/35e	1
Gérant d'Agence Postale Communale	20.30/35e	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des emplois, à compter du 1er juillet 2017, comme suit :

Fonction	Temps de travail	Effectif
<u>Services Techniques</u>		
Adjoint technique principal 2e classe	35/35e	1
Adjoint technique 2e classe	3.46/35e	1
Adjoint technique	35/35e	1
<u>Services Administratifs</u>		
Secrétaire de Mairie	18/35e	1
Adjoint Administratif principal 2ème classe	18/35e	1
Gérant d'Agence Postale Communale	20.30/35e	1

Voté à l'unanimité

- **CREATION DE POSTES**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le maire propose de créer :

1. un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe suite à la réintégration dans la Fonction publique territoriale de madame PORTERIE Valérie à 18 heures hebdomadaires
2. un poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires en vue du remplacement de Monsieur SIBRA Francis à la retraite
3. un poste de contractuel à 35 heures hebdomadaires en vue du remplacement de Monsieur SIBRA Francis à la retraite.

Voté à l'unanimité

- **AIDE AU RECRUTEMENT**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Centre de gestion de l'AUDE, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2014, a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires la mission facultative supplémentaire suivante :

- AIDE AU RECRUTEMENT

Les conditions générales de mise en œuvre de cette prestation, ainsi que le tarif sont indiqués dans la convention proposée par le Centre de Gestion de l'AUDE.

Le Maire propose de signer la convention proposée par le CDG 11 dans le cadre du recrutement de d'un adjoint technique territorial prévu pour le 1^{er} novembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

DECIDE : d'autoriser Madame Le Maire, à signer la convention « Mission de Conseil et Assistance au recrutement» avec le CDG11 pour le recrutement désigné ci-dessus, pour un coût de 300€.

Voté à l'unanimité.

- **PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

Madame le Maire de la commune de Bram nous propose, à compter de 2017, de participer aux frais de fonctionnement de la psychologue scolaire (équipement spécifique, fournitures et matériaux) à hauteur du nombre d'élèves scolarisés à l'école communale.

Le Maire propose:

- d'accepter la participation aux frais
- de signer la convention proposée par la commune de Bram

Voté à l'unanimité.

- **ACCESSIBILITE ERP – DEMANDE DE PROLONGATION**

La commune de Villespy est attachée à l'accessibilité pour tous. Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, elle s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité.

M. Jean-Marc FONTES présente un calendrier des travaux jusqu'en 2021 et les coûts prévisionnels qui seraient engagés.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'engagement de la commune de Villespy dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Voté à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Bruno BAREIL fait le compte rendu de la réunion à la Communauté de Communes concernant la rétrocession du budget eau et assainissement.

Fin de séance : 22h30

Villespy, le 11 Juillet 2017
Le Maire

